



SNUipp - FSU

116 rue Carreterie
84 000 AVIGNON
Tél. 04.90.80.00.01 fax 04.90.85.86.36
courriel : snu84@snuipp.fr

Avignon, le 22 juin 2018

à Monsieur le Directeur Académique de Vaucluse

Objet : notre demande de la réunion d'un groupe de travail pour définir un barème pour le passage à la hors classe plus juste et plus équitable pour les collègues

Monsieur le Directeur Académique,

Nous vous avons précédemment demandé, à deux reprises, de réunir un groupe de travail concernant le barème pour le passage à la hors classe. Vous ne nous avez actuellement donné aucune réponse à ces demandes.

Or vos services nous ont fait parvenir hier des documents de travail préparatoires à la CAPD dont il ressort que les éléments constitutifs du barème que vous appliquez sont pour nous problématiques. Et à leur lecture, nous considérons encore plus indispensable la tenue d'un groupe de travail. En effet, les modalités d'accès à la hors-classe suscitent de nombreuses interrogations et beaucoup de désarroi chez nos collègues et il est pour nous indispensable que vous acceptiez de travailler sur la manière de remédier aux incidences injustes et inéquitables qu'ils pourraient subir.

Par exemple, les avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants engendrent de profonds sentiments d'injustice lorsque l'investissement global de toute une carrière n'est pas reconnu, à minima, comme très satisfaisant.

De surcroît, il nous semble que le caractère pérenne des avis émis pendant cette phase transitoire n'ait pas toujours été apprécié à la hauteur des conséquences pour la suite de la carrière des collègues.

Il n'est pas admissible que l'appréciation portée pour cette campagne puisse compter pour toutes les autres campagnes à venir. Ceci est une négation totale de l'aptitude de chacun des collègues de pouvoir évoluer dans leur parcours professionnel. C'est pour nous un non sens au sein de notre ministère qui a pour fondement la capacité de chacun à progresser.

C'est pourquoi nous vous demandons de ne porter aucun avis "à consolider" ou "satisfaisant" sur aucun des dossiers des enseignants promouvables et que les avis émis soient révisables dans les années à venir, pour les prochaines campagnes.

En ne prenant pas en compte l'ancienneté générale sur l'ensemble de la carrière des agents, les collègues ayant changé de corps ces dernières années sont fortement désavantagés. Leur carrière dans le corps des instituteurs est totalement niée, cela correspond à un déclassement inacceptable de ces personnels.

Nous vous demandons donc d'introduire un troisième élément de barème chiffré qui valorise l'ancienneté générale des services sur l'intégralité de la carrière.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des professeurs des écoles ayant une carrière complète d'enseignant et qui, au vu de la construction du barème, n'auront pas la certitude de changer de grade avant leur départ à la retraite si aucune attention particulière ne

leur est accordée. Ceci d'autant moins que certains d'entre eux ont vu leur promotion retardée d'un an suite à la mise en place de la nouvelle grille indiciaire. Par souci d'équité, les collègues qui partiront à la retraite au 1er septembre 2018, 2019 ou 2020 devraient pouvoir accéder à la hors classe lors de la prochaine campagne d'avancement.

Nous vous demandons donc d'avoir une considération particulière pour ces collègues en émettant des avis leur garantissant effectivement l'accès à la hors classe.

En l'absence de tenue d'un groupe préparatoire, nous serons dans l'obligation d'aborder ces différents éléments lors de la CAPD du 28 juin dont l'ordre du jour que vous avez arrêté est déjà lourdement chargé. Aussi, dans l'intérêt de tous, nous vous demandons une nouvelle fois de bien vouloir accepter de réunir le groupe de travail demandé.

Dans l'attente de votre réponse à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour les élus du SNUipp-FSU à la CAPD de Vaucluse

Aurore LABANI